Le collège pour tous

SNEN FEN

21 rue Lalande - 75014 PARIS

LE COLLEGE POUR TOUS

Dès novembre 1993, le Bureau National rédigeait une première contribution - adressée aux responsables académiques et départementaux - destinée à répondre aux sollicitations du ministère. C'est elle qui a servi de support aux auditions du SI.EN et de la F.E.N., lors des rencontres avec M. Alain BOUCHEZ, Inspecteur Général, président de la commission "*Un nouveau Collège pour tous*", en décembre 1993.

Compte tenu de l'importance du dossier pour les corps d'inspection que nous représentons, le Bureau National, poursuivant sa réflexion, produisait un second texte en janvier 1994. C'est celui qui vous est présenté ici. Il servira de support aux interventions du SI.EN dans les tables rondes et groupes de travail à venir.

Le Bureau National est preneur de toute(s) observation(s) sur ce dossier.

LE COLLEGE "MAILLON FAIBLE" DU SYSTEME :

POURQUOI ? / PROPOSITIONS

Dans un système éducatif dont l'objectif, fixé par la loi d'orientation sur l'Education de juillet 1989, est de "*conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80% au niveau du baccalauréat*", le collège devrait assurer la transition entre l'école et le lycée.

Subissant la pression de "l'aval" et les exigences déjà imposées par la perspective du baccalauréat, il est, dès la 6ème, calqué sur le lycée dans son organisation, ses contenus, ses enseignants.

1. - RUPTURE DANS LA CONTINUITE EDUCATIVE AVEC L'ECOLE

Tout, en effet, ne commence pas en 6ème, mais bien dès l'école maternelle... Tous les enfants de l'école primaire entrant désormais au collège, il faut considérer que, pour beaucoup, les apprentissages fondamentaux ne sont pas encore achevés et que la continuité du travail entrepris à l'école doit être assurée au collège.

Les commissions d'harmonisation CM2-6ème, l'exploitation des résultats de l'évaluation (CE2)-6ème, par les professeurs de collège, ne suffisent pas à ancrer solidement la continuité école-collège.

PROPOSITION :

Les deux cycles actuels du collège : observation et orientation pourraient être reconsidérés, notamment celui qui concerne les classes de 6ème et de 5ème.

Il serait en effet nécessaire d'approcher, sinon transposer entre l'école et le collège, ce qui a été réalisé pour les cycles 1 et 2 de l'école primaire, entre l'école maternelle et l'école élémentaire, avec l'intersection que constitue la grande section. La classe de CM2 devenant à son tour intersection entre l'école et le collège.

Cette organisation impliquerait, au minimum, des réunions de travail entre les enseignants des deux niveaux, réunions d'évaluation centrées sur les progrès de chaque enfant, et d'information réciproque, organisées sous la responsabilité conjointe des IEN de circonscription et des chefs d'établissement, tenues sur le temps de travail des enseignants - concertation externe à l'école ou à l'établissement - à raison d'un nombre d'heures fixé annuellement.

Des interventions ponctuelles de professeurs de collège au CM2 permettraient de renforcer le dispositif. L'expérimentation de l'apprentissage des langues vivantes à l'école élémentaire a ouvert des pistes intéressantes dans ce sens. De même la participation d'enseignants de CM2 à certaines activités de la classe de 6ème n'est pas à exclure.

2 - DIFFICULTE A TRAITER L'HETEROGENEITE DES ELEVES

C'est un constat qui découle de ce qui précède.

L'effort de démocratisation de l'enseignement, confirmé dans la Loi d'Orientation sur l'Education, conduit tous les enfants de l'école primaire au collège et non plus seulement une "élite" recrutée par concours, dotée des outils fondamentaux permettant d'entrer de plain pied dans les différentes disciplines et socialement "motivée".

Au souci de faire progresser chaque enfant qui peut caractériser l'école primaire (maternelle et élémentaire), le collège semble privilégier l'accomplissement du programme dans chacune des disciplines.

A l'unicité, à la polyvalence de l'enseignant unique et à l'interdisciplinarité ainsi favorisée, se substitue la multiplicité d'enseignants monovalents, pour un enseignement de disciplines juxtaposées, malgré la pratique intéressante, mais largement minoritaire, des thèmes transversaux introduite par la rénovation des collèges.

En cours d'éducation, les enfants du collège ont des attentes à l'égard de l'institution en décalage avec ce qui leur est actuellement proposé.

Ce décalage est particulièrement flagrant dans les zones sensibles (ZEP, DSQ,etc....)

PROPOSITIONS

Alterner la structure de la classe nécessairement hétérogène avec des modules de regroupement selon les besoins des élèves, modules qui ne doivent pas devenir de simples dédoublements, ni correspondre systématiquement à des groupes de "niveau", mais dont l'objectif, la durée et la composition devraient évoluer d'un cycle à l'autre.

Favoriser la construction du projet personnel de l'élève en proposant des situations d'alternance sous statut scolaire.

Diversifier au maximum les structures de formation de façon à proposer dans le collège les solutions pour tous les jeunes en fonction de leur profil et de leurs compétences : CLIPA, 4ème d'accueil, 3ème d'insertion, 4ème et 3ème d'insertion, SES, SEGPA, etc.,...

Revaloriser l'orientation vers la voie professionnelle par une information obligatoire des professeurs de collège, chaque année.

Favoriser l'intégration de P.L.P. dans le collège pour ne pas perdre l'expérience qu'ils ont acquise dans la mise en place des 4èmes et 3èmes technologiques en lycée professionnel, pour que leur savoir faire profite à l'ensemble du collège.

Organiser, partout où cela semble nécessaire et particulièrement dans les zones sensibles, un système de tutorat qui permettrait à un enseignant du collège de prendre en charge un petit groupe de jeunes afin d'en assurer un suivi plus personnalisé, sans que cette fonction se substitue à celle du professeur principal.

Quelle formation initiale et continue pour des enseignants de collège ?

Tout ce qui précède renvoie, pour une large part, à la compétence pédagogique des professeurs qui ne réside pas uniquement dans leur maîtrise de la discipline enseignée, mais aussi dans la connaissance psychologique et socio culturelle des adolescents, - sans pour autant les transformer en "assistants sociaux",- et dans la maîtrise des techniques d'une pédagogie nécessairement différenciée.

Quelle part d'autonomie donner aux enseignants pour leur permettre d'adapter leur enseignement disciplinaire et méthodologique à la réalité des groupes d'élèves et répondre aux besoins des plus démunis ?

3 - CONTENUS, PROGRAMMES, TEMPS SCOLAIRE : A AMENAGER

- Les contenus et programmes du collège doivent tenir compte à la fois de ceux de l'école - en cours de refonte - et de ceux du lycée. Le passage des uns aux autres doit pouvoir se faire de façon progressive et non pas brutalement dès la 6ème. Certains contenus strictement disciplinaires pourraient être abordés plus favorablement au second cycle du collège. Le premier cycle ainsi dégagé permettrait prioritairement de consolider ou d'approfondir les apprentissages fondamentaux.

- La place particulière des langues vivantes, dont l'introduction à l'école élémentaire dès le CM - et parfois même plus précocement - doit conduire inévitablement à une révision complète des programmes pour assurer un minimum de continuité et garantir un apprentissage authentique et bien construit des langues concernées - essentiellement l'anglais.

- L'enseignement de la technologie doit être valorisé pour tous et tendre à donner une véritable culture économique et une pratique expérimentale.

- En tout état de cause, les programmes doivent être allégés : hors de cette affirmation maintes fois entendue et autant de fois renouvelée, est-il raisonnable d'envisager des réponses concrètes, tant sont pesantes les exigences disciplinaires ? Dans ce domaine, l'expérience montre que l'on a toujours su "en rajouter", rarement, sinon jamais, "en retrancher".

- La conséquence de cet état de fait se mesure concrètement à l'aune des heures passées au collège par les élèves, auxquelles il faut ajouter le temps considérable qu'ils ont à consacrer au travail - leçons et devoirs - à la maison. Il est toujours vrai de dire que la semaine de travail du collégien est d'une durée supérieure à celle de toute autre catégorie de travailleurs. A l'évidence, tous les collégiens ne disposent même pas des conditions minimales pour ce travail "à la maison".

- C'est pourquoi le collège devrait offrir pour à ceux qui n'en ont pas la possibilité, des lieux et des moments réservés au travail individuel et aux études assistées. Cela relève de la nécessité pour prétendre mettre en place un véritable collège pour tous, véritablement démocratique.

- Sans oublier non plus la nécessité, hors des temps contraints et négociés, de laisser du temps libre, si précieux à la construction de la personnalité.

- Des décisions en ce sens seraient courageuses. Elles marqueraient le choix du qualitatif et du méthodologique et fixeraient des limites au quantitatif quantitatif encyclopédique.

4. - L'EVALUATION : EN DECALAGE AVEC LES NOUVELLES PRATIQUES DE L'ECOLE ET DES LYCEES PROFESSIONNELS

Le système d'évaluation privilégié au collège est la notation. Contrôles prévus ou imprévus, devoirs effectués au collège ou à la maison, exposés, dossiers, font systématiquement l'objet d'une note. Régulièrement, en général une fois par trimestre, les notes font l'objet du calcul d'une moyenne, dans chacune des disciplines.

Faut-il s'interroger sur la pertinence des moyennes ainsi établies, ou sur une systématisation des "performances" ainsi évaluées et sa signification ?

Cela est bien inutile car nous nous trouvons dans un système d'évaluation sommative, induit par l'objectif des examens : à court terme le Brevet des Collèges, à moyen terme le baccalauréat.

Il faut bien reconnaître que ces pratiques se rencontraient également à l'école primaire, d'une façon très majoritaire.

Depuis la mise en place de la nouvelle politique pédagogique pour l'école primaire, on assiste à une évolution très sensible des pratiques : d'une évaluation sommative, on est passé progressivement à une évaluation formative, associant systématiquement le couple : évaluation - "remédiation".

Les transformations que l'on observe, à l'école primaire, ont été "déclenchées" par l'opération Évaluation CE2-6ème, se sont poursuivies par la mise en place des cycles, l'établissement des référentiels des compétences à acquérir à l'issue de chacun d'eux, ainsi que par les livrets individuels, tous outils réalisés et diffusés par le ministère, présentés et commentés par les I.E.N. chargés de circonscription.

En intégrant ce type d'évaluation et ces outils à leurs pratiques professionnelles, les enseignants réussissent à mieux cerner les difficultés auxquelles se heurtent leurs élèves et ils essaient d' y apporter plus aisément des réponses mieux adaptées.

Dans les lycées professionnels, par la prise en considération de l'hétérogénéité des élèves de CAP, la pédagogie de la remédiation avec le "GEREX soutien" en CAP/BEP et la pédagogie du "projet industriel" en 4ème et 3ème technologiques, les enseignants ont développé la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée. La généralisation des référentiels de formation établis à partir des référentiels d'emploi, associée au renouvellement des pratiques pédagogiques, a donné aux enseignants les outils qui leur permettent de mieux prendre en compte les élèves en difficulté.

ROPOSITION

)es démarches de même type sont à introduire dans les meilleurs délais, au niveau du collège. Dans une première phase, se préoccuper du premier cycle pour assurer la continuité du système en instituant des pratiques grâce auxquelles chaque jeune participe activement à sa propre évaluation et à sa propre progression.

5. - LE COLLEGE ET LES CORPS D'INSPECTION

Tous les corps d'inspection - IEN, IPR-IA, IG - interviennent au collège.

Tous - ou quasiment tous - y procèdent essentiellement à des inspections individuelles, par discipline ou par catégorie de personnel. Ces visites individuelles se concluent tantôt par une réunion des personnels inspectés, tantôt par la réunion de tous les enseignants de la discipline. Il s'ensuit des rapports d'inspection et des notes pédagogiques qui sont débattues au sein des comités académiques disciplinaires.

Mais, outre les indispensables inspections individuelles qui relèvent de leurs compétences, **comment est utilisé le formidable potentiel d'évaluateurs externes au collège qu'ils constituent ensemble ?**

Quelles expertises sont retenues ?

Existe-t-il une mise en commun des observations qui sont les leurs ?

Quelles synthèses sont dégagées?

Pour quelles remédiations ?

Quelles aides réelles peuvent-ils apporter à un établissement ? Aides auprès des enseignants, des personnels "non enseignants", des chefs d'établissement, voire des divers partenaires : élus, parents, associations.

En quoi peuvent-ils apporter leurs compétences et leur soutien à la mise en oeuvre du projet d'établissement ?

PROPOSITIONS

Dès la rentrée 1994, pour chacun des 300 collèges qui s'engageront dans un processus de rénovation :

* constituer des équires pluricatégorielles d'inspecteurs, IEN 1er degré, ET, IO, et IPR-IA de toutes spécialités, afin d'assurer la mise en oeuvre et le suivi/évaluation/remédiations nécessaires du projet qui aura été approuvé et réalisé.

* En amont, entre janvier et mars 94, ces équipes collèges-inspecteurs pourraient avoir procédé à une évaluation de la situation et en avoir rendu compte aux collèges. C'est à partir de ce bilan concerté que le collège élaborera entre mars et juin 1994 un projet d'établissement pour entrer dans l'opération "*nouveau collège pour tous*".

Ces propositions trouvent pleinement leur place dans le cadre statutaire des IEN et IPR-IA et pourraient constituer un premier volet concret du Programme de Travail Académique des corps d'inspection..

Les terrains seront à choisir avec soin et devront prendre en compte le ou les lycées de proximité, d'enseignement général, technique ou professionnel, de façon à pouvoir suivre et évaluer les effets des transformations engagées. Sans oublier, pour autant, d'apprécier les retombées qui ne manqueront pas de se produire en amont, c'est à dire à l'école.

S'en tenir au secteur du collège ou à la circonscription du premier degré serait tenir le lycée à l'écart. Le district est une aire géographique de première analyse mais il faut l'étendre au bassin d'emploi, si l'on veut une évaluation pertinente inscrite dans la prspective du « **collège pour tous».**

Dans le cadre de la mise en application de la loi quinquennale sur la formation professionnelle, il faut constituer des équipes pluricatégorielles d'inspection pour proposer des actions cohérentes et suivies, inscrites dans les projets académiques et régionaux.

Le SI.EN - FEN est prêt à poursuivre la réflexion et la concertation sur le collège, niveau d'enseignement auquel il est historiquement très attaché.

Il n'oublie pas, en effet, que ce sont les Inspecteurs primaires qui avaient en charge les cours complémentaires, puis les CEG, et que ce sont les Inspecteurs départementaux de l'Education nationale qui ont largement contribué à la mise en place des CES. Autant d'étapes qui ont permis l'émergence du collège et ouvert la voie de la démocratisation de l'enseignement.